



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE

CDCULT-BU(2011)14

20 juillet 2011

10^e Réunion du Bureau
Paris, 8 juillet 2011

Rapport de réunion du Bureau

A. Ouverture de la réunion par la Présidente et adoption de l'ordre du jour

La Présidente du Comité, M^{me} Christine M. Merkel, ouvre la réunion du Bureau du CDCULT et souhaite la bienvenue à tous les participants. Les membres du Bureau remercient la Présidente pour ses déclarations liminaires et adoptent l'ordre du jour.

B. Nouvelles structures pour les activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture – Mandat proposé par le CDCULT pour le nouveau Comité mis en place en 2012

Le Directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel donne une vue d'ensemble du processus de réforme en cours au sein du Conseil de l'Europe, apportant des précisions concernant le changement de structure des directions opérationnelles et les fonctions de gestion dans ce nouveau cadre. Il évoque également la restructuration des mécanismes de travail intergouvernemental. Les membres du Bureau le remercient de toutes les informations qu'il leur a communiquées, soulignant qu'ils apprécient ses efforts pour mettre en relation le processus général de réforme avec les travaux particuliers menés par les membres du CDCULT.

Le Bureau passe ensuite à l'examen approfondi du mandat proposé pour le nouveau comité directeur qui remplacera l'actuel en 2012. Cette discussion s'appuie sur les précédentes séances de débat et de concertation avec les membres du CDCULT et du CDPATEP.

Plusieurs membres du Bureau abordent la question des « groupes consultatifs » proposés qui travailleraient en liaison avec les sessions plénières du comité directeur. De l'avis général, il convient de se préoccuper de la façon dont les experts de ces groupes seront recrutés : des problèmes financiers pourraient se poser ainsi qu'une question d'iniquité si les Etats membres devaient assumer les frais de voyage/séjour pour les experts chargés de les représenter. Certains membres du Bureau estiment qu'il est capital de recruter des experts faisant autorité dans leurs domaines respectifs, quelle que soit leur nationalité. Il est suggéré que le recrutement soit une « responsabilité partagée » entre les Etats membres et le Secrétariat, ce dernier coordonnant un éventuel appel à candidatures pour recruter lesdits experts. Il serait judicieux, pense-t-on, d'associer la société civile à ces groupes pour tirer le meilleur parti de leurs compétences et de leur vision des choses. Sur le plan pratique, il convient de fixer aux groupes consultatifs des objectifs clairs pour optimiser leur réussite.

L'examen des méthodes de travail du nouveau comité aboutit à un consensus sur la nécessité de fixer des buts très clairs et de définir très précisément la structure des sessions plénières afin de s'assurer qu'elles sont fructueuses et produisent les résultats escomptés. Il est proposé, à titre de complément utile aux futures sessions plénières, d'organiser des réunions de groupes de travail plus restreints dont la composition serait éventuellement déterminée en fonction des domaines de compétence spécialisés. L'élargissement du champ d'action du nouveau comité aura pour effet de renforcer encore le rôle du Bureau en matière de coordination et de stratégie ; les membres du Bureau insistent sur la nécessité d'une coopération dynamique entre le nouveau Bureau et les représentants des groupes consultatifs et des groupes de travail afin de garantir la coordination du processus décisionnel.

Le nom du nouveau comité est un sujet longuement débattu. Les membres du Bureau soutiennent majoritairement l'idée de l'intituler « Comité directeur de la culture, du patrimoine et de la diversité ». Cet intitulé exprime, considère-t-on, le message politique communiqué par le processus de réforme, tout en indiquant clairement le domaine de compétence du comité. Bien que le terme « paysage » ne figure pas dans l'intitulé proposé, les principales missions attribuées au comité montrent sans ambiguïté que le paysage relève de sa compétence. Le Bureau veut éviter un simple changement de nom supplémentaire qui pourrait apparaître comme une non-réponse au programme de réforme.

C. Quelques projets précis

1. Convention européenne sur la protection du patrimoine audiovisuel

Le Secrétariat informe le Bureau des suites données à la Convention européenne sur la protection du patrimoine audiovisuel, qui s'appuient sur les précédentes discussions tenues par le CDCULT lors de sa session plénière de mai. L'accent est mis en particulier sur la création d'une nouvelle grille d'information générale permettant de recueillir facilement des données auprès de tous les Etats membres et de publier les résultats par le biais du Compendium. Cette initiative contribuerait aussi à promouvoir plus largement la convention. Le Bureau encourage les Etats membres à participer à cet exercice en remplissant la grille. Le Bureau remercie ceux qui ont proposé de soutenir la convention par des moyens financiers ou des mesures pratiques, notamment les autorités hongroises qui se sont aimablement portées volontaires pour accueillir la deuxième réunion du Comité permanent de la Convention en septembre 2011.

2. Convention européenne sur la coproduction cinématographique et sa révision éventuelle

Le Bureau remercie le Secrétariat pour sa mise à jour sur l'éventuelle révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique. Après que le processus de révision lui a été expliqué, il se rallie à l'idée de recruter un consultant externe qui réalisera une étude résumant la mise en œuvre de cette convention (voir CDCULT(2011)08). Le Bureau invite les Etats membres à apporter leur soutien en suggérant des experts qui se pencheraient sur l'éventuelle révision de la Convention et pourraient formuler des recommandations. Une aide financière ou sous une autre forme serait aussi très appréciée.

3. Activités futures sur les droits culturels

Le Secrétariat présente les divers aspects du programme de travail prévu par le Conseil de l'Europe sur les questions de droits culturels, dont la gestion de la diversité, les politiques et pratiques en matière de dialogue interculturel et la participation. Cette présentation s'accompagne de documents conceptuels dont le récent rapport du Groupe d'éminentes personnalités sur le thème « Vivre ensemble – Conjuguer diversité et liberté dans l'Europe du XXI^e siècle » et un document de réflexion d'expert sur les politiques de renationalisation en Europe. Le Bureau encourage les membres du CDCULT à étudier ces rapports pour préparer la prochaine phase des travaux sur les droits culturels. La communication d'idées ou de propositions de mesures concrètes de suivi serait grandement appréciée, tout comme une aide financière ou en nature.

Le Bureau approuve grandement les travaux réalisés à ce jour sur les droits culturels et exprime l'espoir que le futur comité progresse sur cette question de manière dynamique, les modalités pratiques des travaux restant à définir par le nouveau comité lui-même. Certains membres du Bureau soulignent que les perceptions négatives de « l'Autre » constituent, en matière de droits culturels, une question fondamentale qu'il faudra traiter à l'avenir. Il faut rapprocher cette attitude de la popularité actuelle du nationalisme de droite en Europe et de la nécessité pour les dirigeants politiques de fournir des solutions plus réalistes aux problèmes d'immigration et de discrimination engendrés par l'absence de vision exacte des différents groupes de population.

Le nouveau comité pourrait reprendre les travaux visant à lutter contre la discrimination dans l'optique des recommandations du rapport sur le renforcement de la société civile « Vivre ensemble ... dans l'Europe du XXI^e siècle ». La question de « l'image de l'Autre » pourrait aussi être traitée davantage dans les secteurs de l'éducation et de la jeunesse pour ouvrir l'esprit des jeunes en particulier. Le nouveau comité pourrait aussi souhaiter soutenir le « Fonds pour la diversité » d'Eurimages récemment recommandé.

Le Bureau conclut qu'il serait judicieux que le comité actuel et la Division des politiques culturelles, de la diversité et du dialogue du Conseil de l'Europe continuent à conceptualiser les futurs travaux liés aux droits culturels au cours des mois précédant la première session plénière du nouveau comité. Le Bureau décide de créer un groupe de travail électronique pour continuer les activités menées sur cette question et se déclare disposé à poursuivre les travaux très utiles effectués dans ce domaine. Les membres du Bureau du CDPATEP qui s'intéressent à cette question pourraient aussi être associés aux travaux.

4. Examens de la politique culturelle de la Turquie et de la Fédération de Russie

Il n'y a guère de progrès à signaler concernant l'examen de la politique culturelle de la Turquie. Le Bureau le déplore et espère que des progrès seront réalisés à l'avenir, aboutissant à la deuxième visite d'experts dans le pays et à la conclusion de l'examen au printemps 2012.

Le Bureau prend acte des progrès réalisés par la Fédération de Russie concernant l'examen de sa politique culturelle. Bien que le gouvernement doive encore confirmer le choix définitif des régions participant à l'examen, le Bureau relève avec satisfaction que la prochaine réunion des autorités nationales et régionales, des chercheurs et des experts aura lieu en octobre 2011, à Strasbourg.

5. Prochaine conférence ministérielle (Moscou, automne 2012)

Après une présentation du projet initial par la Fédération de Russie, le Secrétariat invite les membres du Bureau à donner leur point de vue sur un thème unique qui inciterait les ministres à se rendre à Moscou pour une conférence d'une journée. Le directeur recommande de se concentrer sur un seul thème majeur, recouvrant une seule question centrale, et d'étudier attentivement les résultats escomptés, ce qui optimiserait les chances de succès de la conférence.

Les membres du Bureau sont eux aussi conscients de la nécessité de choisir un thème attrayant. Parmi les exemples de sujets d'actualité appropriés sont cités la crise du multiculturalisme, les nouvelles technologies et les droits d'auteur. Certains membres du Bureau mettent en garde contre le choix d'un thème trop spécialisé qui pourrait amener les ministres à envoyer des experts à leur place, ce qui changerait la nature de la conférence et ne correspondrait plus à l'intention initiale. Le choix d'un thème trop large diluerait, quant à lui, l'impact de la conférence.

Le Bureau prend acte du calendrier de la présidence de l'Union européenne pour 2012, Chypre devant prendre la présidence au moment où la Fédération de Russie propose de tenir la conférence. Le Gouvernement chypriote pourrait bien organiser une réunion autour de cette date et il faudrait donc prendre soin d'éviter que les deux événements coïncident ou qu'il y ait un chevauchement thématique. Les membres du Bureau discutent aussi brièvement de la structure que pourrait avoir la conférence, suggérant que le fait de répartir les délégués en groupes de travail plus restreints, avant de les rassembler en séance plénière, pourrait donner lieu à des discussions plus fructueuses.

La présidente observe qu'un consensus général se dégage autour du thème V du projet de propositions de la Fédération de Russie : « L'influence des nouveaux facteurs sociaux sur la politique culturelle des pays européens : intérêt d'internet et de la communication de masse ». Certains membres du Bureau font observer que des questions comme les migrations et la numérisation pourraient être particulièrement intéressantes. La Fédération de Russie s'engage à réviser et à parfaire ses propositions pour la conférence, en s'appuyant sur les conseils et l'assistance du Secrétariat concernant le meilleur moyen de présenter le contenu et de le circonscrire plus précisément.

6. Réponse du CDCULT à la Recommandation 1962 de l'APCE

Le Bureau est heureux d'approuver le texte final de la réponse du CDCULT à la Recommandation 1962 de l'APCE et demande au Secrétariat d'en assurer le suivi, s'il y a lieu, avec les organes compétents du Conseil de l'Europe.

D. Divers

Le Bureau prend note avec intérêt du document de réflexion « The Impact of the New Nationalism and Identity Politics on Cultural Policy-Making in Europe and Beyond » (CDCULT-BU(2011)11) et propose de l'examiner dans le cadre des futures activités du Comité en matière de politique culturelle.

Il est suggéré qu'il serait utile que les présidents des deux comités CDCULT et CDPATEP fassent rapport au comité qui leur succédera, lors de sa première session plénière en 2012. Leurs contributions et expériences pourraient aider à faire tomber les barrières et à définir des thèmes horizontaux pour les futurs travaux. Leur coopération serait également utile pour élaborer le programme. Dans cette optique, les présidents en exercice resteront en étroit contact l'un avec l'autre. Au cours de la période transitoire avant l'expiration du mandat du CDCULT et du CDPATEP, les membres du Bureau recourront à des moyens électroniques pour assurer le suivi des engagements actuels et des mécanismes de travail afin de garantir une mise en œuvre optimale.

E. Clôture de la réunion

La présidente remercie tous les membres du Bureau du CDCULT ainsi que le Secrétariat de leur contribution et de leur engagement professionnel au cours des années passées et forme le vœu que les futurs travaux continuent d'être fondés sur des relations constructives et fructueuses.